

2014-11-164-DR/FIN

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 7.5.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014

OBJET : SUBVENTION POUR PROJET EXCEPTIONNEL : ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LES TUMEURS CEREBRALES

L'an deux mille quatorze, le 6 novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRESENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. DUBUS, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme MOUNIER, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

EXCUSES

Mme DUPRE	procuration à	Mme BIRLES
Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33



**2014-11-164-DR/FIN - SUBVENTION POUR PROJET EXCEPTIONNEL :
ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LES
TUMEURS CEREBRALES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrales (A.R.T.C.).

Cette subvention a pour objectif de soutenir un projet d'exposition itinérante intitulé « les tribulations d'un p'tit basque en Europe, ou l'Europe par les chemins de traverses », proposé dans le cadre de l'année « Saint-Sébastien Capitale Européenne de la culture 2016 ».

Cette exposition présente le regard d'un jeune tarnosien sur l'Europe au travers de 50 photos et sera exposée dans 7 villes du Pays Basque ainsi qu'à Tarnos. Elle a pour but de promouvoir l'A.R.T.C., notamment en mobilisant les citoyens et en implantant une antenne locale, afin de poursuivre et de développer sur ce territoire deux missions essentielles :

- regrouper et aider les personnes atteintes de tumeur cérébrale ainsi que leurs proches,
- collecter des fonds afin de financer des postes d'étudiants doctorants venus d'Europe pour faire progresser les connaissances et la découverte de médicaments liées à cette maladie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la demande présentée par Monsieur Jacques Chaboy pour l'A.R.T.C.,

DELIBERE

DECIDE d'attribuer à l'Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrale, une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 euros (cinq cents euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2014.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 7 novembre 2014

Le Maire

